

Rapport d'activités CPCA Sud Occitanie 2023

SOMMAIRE

1. Présentation du CPCA Sud Occitanie
 - a. Les missions du CPCA Sud Occitanie
 - b. Le rôle du porteur : gouvernance et travaux réalisés
 - c. Les modules proposés
2. Chiffres clés 2023
3. Présentation détaillée de chaque antenne
4. Enjeux et perspectives 2024

1. Présentation du CPCA Sud Occitanie



L'AERS est porteuse de la coordination du CPCA Sud Occitanie qui déploie ses missions sur cinq départements : Hérault, Gard, Pyrénées-Orientales, Aude, Lozère.

Une délégation des actions est mise en œuvre sur les associations antennes. Elles sont chargées de décliner, sur le territoire d'intervention, un parcours d'accompagnement des personnes auteurs de violences conjugales. La mise en place du CPCA a permis aux antennes de renforcer les modules existants et d'en développer de nouveaux. Une convention partenariale annuelle signée entre l'AERS et les antennes définit la nature des engagements réciproques.

Les missions du CPCA Sud Occitanie

- Identifier et mettre en œuvre les actions en direction des personnes auteures de violences intrafamiliales
- Créer ou concourir à créer les dispositifs manquants pour intervenir auprès des personnes auteures
- Être lieu d'information pour le grand public
- Être une plateforme pour les personnes sollicitant de l'aide
- Être lieu ressource pour les professionnels souhaitant adresser les personnes auteures
- Être lieu ressource pour proposer de la formation
- Animer le réseau des antennes du CPCA Sud Occitanie et mettre en lien les partenaires

Le rôle du porteur : gouvernance et travaux réalisés en 2023

Le CPCA Sud Occitanie est porté par l'AERS qui a un double mandat, porteur et antenne. En tant que porteur, la gouvernance et les travaux réalisés en 2023 sont les suivants :

-Gouvernance, animation d'instances et participation aux réunions institutionnelle et partenariales locales : comité technique, réunion budgétaire, réunion de suivi de déploiement, réunion de réseau des CPCA, réunion Citoyens & Justice et porteurs CPCA adhérents de la fédération, réunion de réseaux interprofessionnels, participation au groupe de travail de l'observatoire des violences faites aux femmes de l'Hérault : « violences faites aux jeunes filles ». Le porteur accompagne les antennes lors de réunions institutionnelles et partenariales locales afin de représenter le CPCA (cette représentation se fait à la demande des antennes).

-Interlocuteur des services de l'Etat en Région et de la coordination nationale : le porteur fait la liaison entre le niveau national, régional et le niveau local, avec les services de l'Etat, la coordination nationale et les antennes du CPCA. Des remontées d'informations trimestrielles et annuelles sont effectuées (indicateurs, compte rendus financiers et d'activités, bilans).

-Coordination des antennes : Le porteur organise la coordination des actions du territoire dans l'objectif d'harmoniser les réponses mises en œuvre pour accompagner les personnes auteures de violences conjugales. Le porteur soutient les antennes dans la mise en place des parcours de prise en charge des personnes. Il assure la circulation et le partage de l'information au sein du CPCA. Le porteur répartit les budgets équitablement entre les antennes et contrôle l'utilisation des fonds dédiés à chaque antenne ; Il rédige une convention partenariale qui définit la nature des engagements réciproques.

-Communication : le porteur est chargé du développement des supports de communications tels que le site internet, les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook), les plaquettes de communication et les affiches. Des présentations régulières du dispositif sont également effectuées.

-Favoriser le développement du partenariat : de nombreuses rencontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire en vue de présenter le CPCA et réfléchir à la mise en œuvre de collaborations en vue de créer ou concourir à créer les actions à déployer.

-Gérer la permanence téléphonique : la permanence d'écoute et d'orientation du CPCA Sud Occitanie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h.

-Effectuer le premier accueil des auteurs orientés vers le CPCA : Lorsqu'une personne auteure contacte la permanence téléphonique du CPCA Sud Occitanie, un premier entretien d'analyse de la situation et des besoins de la personne peut être réalisé, par téléphone ou en présentiel. D'autres entretiens individuels de pré-orientation (deux ou trois) peuvent être proposés lorsque des démarches sociales sont nécessaires ou qu'il faut travailler sur l'adhésion de la personne à la proposition, la personne est ensuite orientée sur un module socle de responsabilisation et/ou sur un module à visée thérapeutique.

-Proposer des ressources et des formations aux professionnels : Le CPCA Sud Occitanie est également un centre ressource pour les professionnels confrontés à des situations de violences conjugales, souhaitant modifier leur posture professionnelle, améliorer les réponses apportées aux personnes auteures au sein de leur structure ou simplement avoir un échange concernant une situation soulevant des questionnements. Deux types de formations ont été proposées en 2023 :

- Formation à la demande du SPIP de l'Aude sur la thématique « Violences conjugales, de la connaissance théorique au repérage pour l'intervention pénitentiaire d'insertion et de probation ». Cette formation à destination des SPIP de l'Aude a été assurée par des professionnels des antennes du CPCA (Via Voltaire, AERS, APEX).
- Formation proposée en partenariat avec l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs intitulée : « Intervenir auprès des auteurs de violences conjugales ». Cette première session de formation a eu lieu en septembre 2023 et est reprogrammée en septembre 2024.

Par ailleurs, une recherche est en cours sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales âgés, le recrutement d'une étudiante en Master 1 « Intervention et développement social » est intervenu en septembre 2023. Le but est de produire une analyse concernant la problématique des auteurs de violences conjugales âgés, ainsi que la spécificité de leurs accompagnements pour pouvoir proposer des pistes d'amélioration afin de mieux les accompagner.

-Acquérir de nouvelles aptitudes pour exercer au mieux les missions de coordination du CPCA : en 2023, la coordinatrice a bénéficié de deux formations (sur les addictions et sur les groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales) et a participé à trois colloques sur la thématique des violences conjugales (FNACAV, Citoyens et justice, Coordination nationale des CPCA), ce qui a permis d'enrichir sa pratique professionnelle.

-Organisation/participation à des évènements de sensibilisation : Le porteur organise et participe à des évènements permettant de sensibiliser les professionnels ou futurs professionnels à la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Le CPCA Sud Occitanie a été invité à participer à des actions de sensibilisation ou de formation destinées à des professionnels et des étudiants.

Un colloque a été organisé par le CPCA Sud Occitanie, intitulé "VIOLENCES CONJUGALES : LES AUTEURS EN QUESTION ». Il s'adressait aux professionnels, dont les besoins d'informations et/ou de formation avait été repérés. Ainsi plus de 350

professionnels ont participé à cette journée. De nombreuses ressources relatives à ce colloque sont disponibles sur le site internet du CPCA (<https://www.cPCA-sud-occitanie.org/>)



Différentes thématiques ont été abordées telles que l’emprise, la responsabilisation, la typologie des profils d’auteurs, les masculinités, les addictions, les démarches contraintes et volontaires ... Des vidéos permettant de présenter le CPCA Sud Occitanie ainsi que le travail effectué par les antennes du CPCA ont été conçues, elles servent encore aujourd’hui à communiquer sur le dispositif.

En plus d’accroître la visibilité du CPCA Sud Occitanie auprès des professionnels de la région, il a été rappelé ce que sont les violences conjugales et leur caractère infractionnel tout en précisant l’évolution récente de la législation sur ce point. Cet évènement a également permis de partager les recherches sur l’impact des violences sur les victimes majeures et mineures, d’identifier les facteurs de réussite dans les prises en charge des auteurs en France et au Canada et de repérer les pratiques les plus prometteuses.

A l’issue de ce colloque, la formation proposée par le CPCA Sud Occitanie en partenariat avec l’IFME de Nîmes « Intervenir auprès des auteurs de violences conjugales » a été présentée aux professionnels afin que ceux qui le souhaitent puissent approfondir leur démarche de formation concernant la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Dates
28 & 29 septembre
Retours d'expérience journée du
10 novembre 2023
(Sous réserve d'inscriptions suffisantes)

Formation animée
par le CPoA et ses antennes

Groupe
de 10 à 12 personnes

Tarif
750,00€ par personne

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Disposer d'un référentiel commun aux équipes
- Appréhender/approfondir des connaissances sur les dynamiques relationnelles en jeu dans les violences conjugales
- Identifier les différents profils
- Appréhender les fonctionnements de l'emprise relationnelle
- Appréhender/approfondir les connaissances par catégorie de violences
- Proposer les techniques d'entretien qui favorisent l'expression d'un vécu
- Amener la personne à conscientiser les liens entre souffrance et violence
- Soutenir une demande d'aide
- Adresser vers des lieux de soutien adaptés
- Participer à la prévention de la récidive



Renseignements
yoan.lefort-agne@ifme.fr
anne.moneta@ifme.fr

FORMATION INTRA
Possibilité d'organiser des
formations sur mesure
adaptées à vos besoins.

INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

PROGRAMME

28 et 29 septembre

1- RAPPEL HISTORIQUE ET THÉORIQUE

- OMS, convention Istanbul...
- Les violences conjugales comme sujet social politique, judiciaire, de santé publique et clinique
- Définition des différentes formes de violence conjugale
- Les plans gouvernementaux de lutte contre les violences conjugales
- Les évolutions législatives en France

2- SPÉCIFICITÉS DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE : DYNAMIQUE RELATIONNELLE EN JEU

- Distinction conflit / violence
- La force du lien, la relation d'emprise
- Les possibles origines de la violence dans le couple
- Les différents profils des auteurs
- Effets et impacts pour « chaque un »

3- LES INDICATEURS DE RISQUE ET LES POINTS DE SOUTIEN

- Approche systémique
- Les facteurs environnementaux (contexte) et le vécu subjectif

4- REPÉRER, NOMMER, PROMOUVOIR, ADRESSER, ENCOURAGER

- Savoir entendre, savoir percevoir, savoir questionner
- Développer des capacités d'écoute du sujet, de son vécu
- Développer des compétences professionnelles pour établir un système de relation adaptée
- Connaître les dispositifs dédiés et le réseau d'acteurs
- Promouvoir et soutenir la démarche de l'auteur

10 novembre

- Retours d'expérience.

Les modules proposés par le CPCA Sud Occitanie en 2023

Pour qui ? Pour toute personne auteure de violences conjugales :

- En démarche autonome volontaire
- Orientée par un professionnel, un partenaire
- Orientée par la plateforme nationale d'écoute FNACAV « Ne frappez pas »
- Orientée par les services judiciaires, les forces de l'ordre
- Orientée par le SPIP

Quoi ?

- Stage de responsabilisation
- Suivi individuel socio-éducatif
- Suivi individuel psychologique
- Groupe de parole à visée thérapeutique ou socio-judiciaires
- Hébergements :
 - 9 Appartements Eviction fléchés auteurs de violences conjugales (4 dans l'Hérault, 1 dans le Gard, 4 dans l'Aude)
 - Nuitées d'hôtel en partenariat avec la plateforme éviction pour personnes volontaires
 - Nuitées d'hôtel proposées par l'antenne de l'Aude à Carcassonne et à Lézignan.

Un travail en partenariat est aussi engagé sur le réseau local pour orienter la personne vers des structures adaptées à ses différents besoins. Des partenariats sont également engagés afin de s'assurer de la protection des victimes.

Les objectifs de la responsabilisation sont pluriels : protéger les victimes, amener les auteurs de violences conjugales à comprendre les mécanismes de la violence, questionner l'acte violent et les représentations qui justifient le passage à l'acte, identifier son fonctionnement personnel, se responsabiliser face à ses actes, développer son empathie, permettre de trouver des alternatives à la violence et prendre la mesure des conséquences des actes violents.

2. CHIFFRES CLES 2023

En 2023, le CPCA Sud Occitanie a été alimenté de **1519** orientations (**1278** en 2022).

Les mesures judiciaires représentent **94%** de ces orientations.

897 personnes ont participé à une action de responsabilisation.

299 démarches de soins psychologiques ont été initiées.

Sur l'ensemble des accompagnements terminés en 2023 :

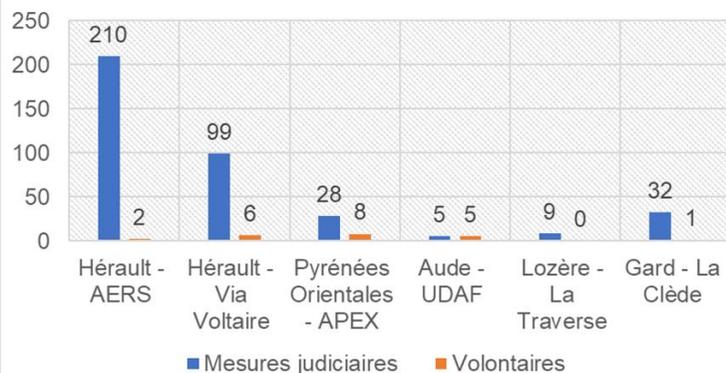
- **649** personnes ont eu une durée d'accompagnement de moins de 3 mois
- **247** personnes ont eu une durée d'accompagnement comprise entre 3 et 6 mois
- **133** personnes ont eu une durée d'accompagnement comprise entre 6 et 12 mois
- **169** personnes ont eu une durée d'accompagnement de plus de 12 mois

Les places d'hébergement au sein du CPCA Sud Occitanie en 2023 :

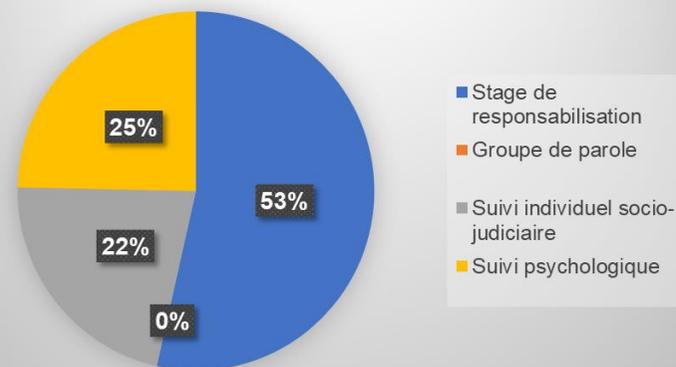
- **2211 nuitées** sur les 7 places d'hébergement dédiées au CPCA - 49 personnes ont été hébergées.
- **149 nuitées** d'hôtel via la plateforme nationale Eviction mobilisées – 6 personnes en ont bénéficié.

Analyse des indicateurs 2023

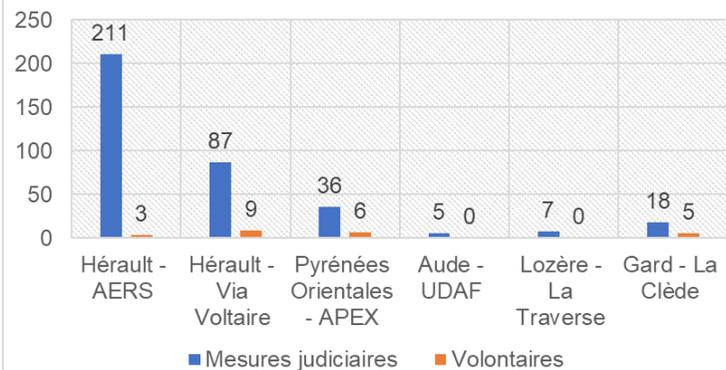
Nombres orientations 1er trimestre 2023



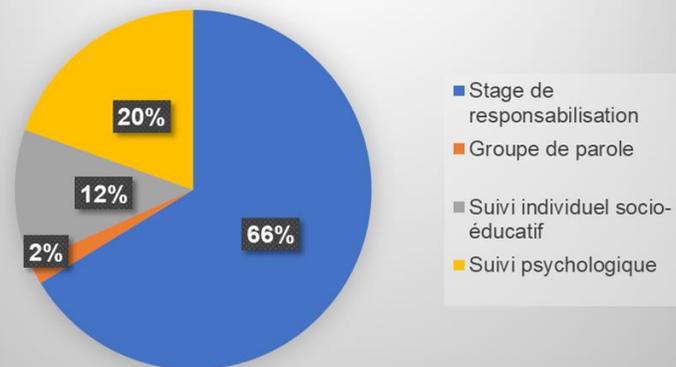
Types d'accompagnements 1er trimestre 2023



Nombres orientations 2ème trimestre 2023

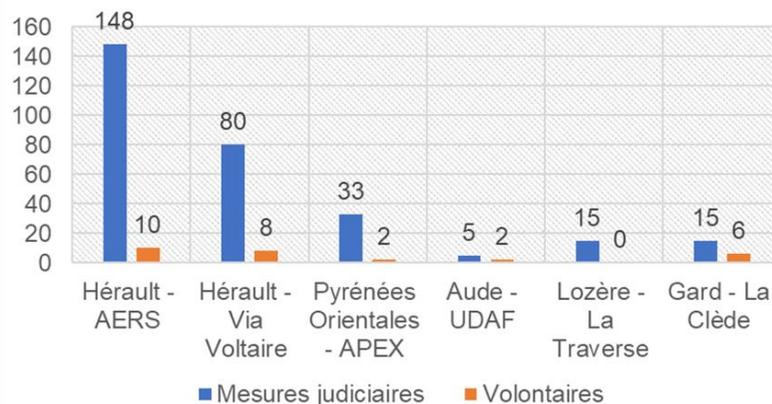


Types d'accompagnements 2ème trimestre 2023

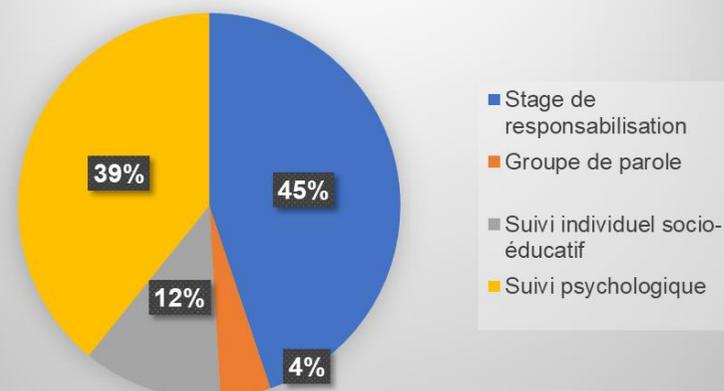


*Ces chiffres concernent les accompagnements terminés au cours du trimestre

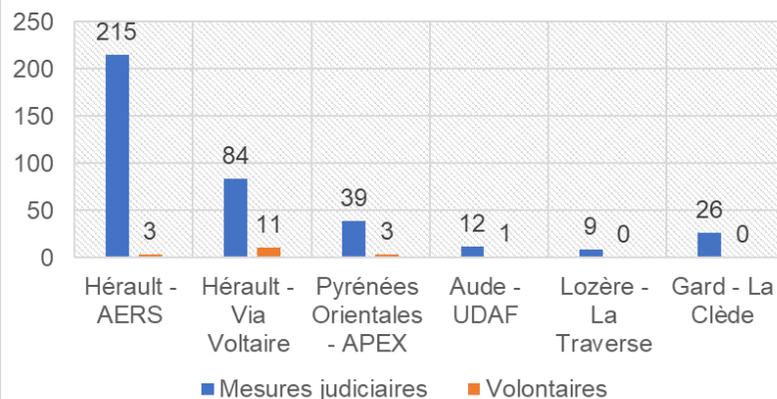
Nombres orientations 3ème trimestre 2023



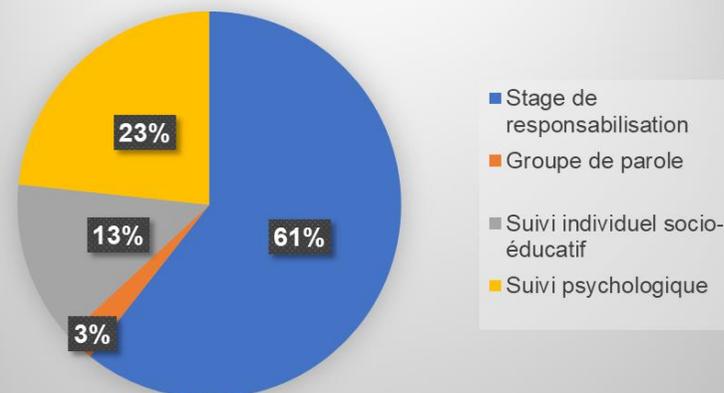
Types d'accompagnements 3ème trimestre 2023



Nombres orientations 4ème trimestre 2023



Types d'accompagnements 4ème trimestre 2023



3. Présentation détaillée de chaque antenne

Les antennes du CPCA Sud Occitanie étaient implantées sur leurs territoires respectifs avant la création des CPCA. Elles adhèrent à la Fédération Citoyens Justice, à la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales (FNACAV) et/ou à la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elles sont chargées de décliner sur leur territoire les missions d'intervention auprès des personnes auteures de violences conjugales. Le CPCA s'articule avec les actions qui existaient avant sa création, ainsi les antennes s'appuient sur un travail en réseau important, qui permet de mailler le territoire, d'appréhender les questions d'ordre judiciaires, mais aussi sociales (logement, ressources), de santé, d'emploi. Elles participent aux différentes instances partenariales et institutionnelles.

- **Hérault / L'AERS et via voltaire**
- **Pyrénées-Orientales / L'APEX**
- **Lozère / La Traverse**
- **Aude / L'Udaf**
- **Gard / La Clède**



L'Hérault : Pôle justice de l'AERS

S'agissant de l'accompagnement de personnes auteures de violences conjugales, l'AERS est en charge de :

- Contrôles judiciaires socio-éducatifs
- Hébergements fléchés
- Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexiste

La majorité des orientations vers le Pôle justice de l'AERS émanent d'orientations judiciaires, les missions exercées par le pôle justice sont encadrées par des conventions signées avec la Cour d'appel de Montpellier et les tribunaux du ressort. Les auteurs de violences conjugales souhaitant initier ou poursuivre une démarche de manière volontaire auprès du CPCA sont accompagnés par une référente VIF.

Le CPCA Sud Occitanie a permis au Pôle Justice de l'AERS de venir renforcer les modules suivants :

-Les contrôles judiciaires socio-éducatifs (CJSE) et les contrôles judiciaires socio éducatifs avec éviction du domicile (CJSE éviction) : les personnes placées sous contrôle judiciaire sont convoquées toutes les semaines et suivies par un binôme de professionnelles : contrôleur judiciaire et référente VIF. L'accompagnement social est renforcé. Sur décision du juge, des personnes évincées de leur domicile afin de protéger les conjoints et les enfants peuvent être installées dans le studio mis à leur disposition dans les 24h. En 2023, le taux d'occupation des hébergements pour auteurs évincés était de 67%.

-Les stages de responsabilisation : les participants suivent un parcours d'accompagnement comprenant un entretien pré-stage, deux jours de stage, et un entretien de bilan. A l'issue de l'entretien bilan, d'autres modules d'accompagnement sont proposés aux stagiaires (Entretiens individuels d'écoute et de responsabilisation, suivi individuel psychologique ou groupe de parole à visée thérapeutique au sein de l'association via voltaire, ateliers « sensations, émotions, besoins »).

L'Hérault : via voltaire

L'association via voltaire prend en charge des personnes auteures de violences conjugales par le biais d'un soutien psychologique adapté :

- Groupes de parole : Un groupe de parole ouvert (entrées et sorties « permanentes ») à visée thérapeutique à Montpellier et un groupe de parole fermé (groupe constitué, sur une durée de 8 séances) à Béziers.
- Consultations psychologiques dédiées sur le département : sur rendez-vous à Montpellier, au siège de l'association via voltaire (du lundi au vendredi - hors mercredi), à Clermont l'Hérault, au Centre hospitalier (permanence hebdomadaire le Mercredi matin), à Lunel, à l'Espace santé - Centre hospitalier (permanence hebdomadaire le Mercredi matin), à Béziers, les mercredis matin et les vendredis après-midi (Maison René Cassin et dans les locaux de via voltaire), Sète, Espace Victor Meyer (permanence hebdomadaire, jeudi matin), à Agde, à la Maison de la Justice et du Droit (les vendredis matin), ainsi qu'à **Pézenas à la MJD** (création en 2023).

L'objectif principal est de fournir un soutien psychologique spécifique aux auteurs de violences conjugales afin de favoriser une prise de conscience de leurs actes, prévenir la récurrence et soutenir le processus de responsabilisation.

L'association participe aux stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes et anime des réseaux interprofessionnels VIF au sein du département.

Les Pyrénées Orientales : APEX

S'agissant de l'accompagnement de personnes auteures de violences conjugales, l'APEX est en charge de :

- Groupes de parole : le programme est basé sur 20 séances, la 21ème est dédiée à un bilan individuel. Il y a possibilité de poursuivre même après les 20 séances. Ce groupe est dédié aux personnes auteures de sexe masculin, l'APEX ne propose pas de groupe mixte, les femmes sont accompagnées en individuel.
- Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexiste : il s'agit d'un stage de deux jours non consécutifs coanimé avec France Victimes 66.
- Accompagnements individuels socio professionnels ou socio éducatifs : les accompagnements individuels permettent de répondre à des problèmes d'insertion professionnelle, de santé (psychologiques ou liés à des addictions), d'hébergement, administratifs financiers mais aussi aux questions sur la parentalité.

Une permanence a lieu chaque lundi, une séance d'accueil est organisée pour les personnes auteures de violences, où leurs demandes et motivations sont recueillies. Différents types d'accompagnements sont présentés. À la suite de ce premier entretien, d'autres peuvent être proposés notamment pour intégrer notre groupe de paroles et pour l'accompagnement individuel. Ce sont des entretiens d'évaluation qui peuvent parfois servir à une autre orientation. Si la personne n'est pas dans une démarche minimale de demande d'aide, il n'y aura pas lieu de poursuivre, son dossier en cas d'orientation judiciaire sera retourné au prescripteur.

L'Apex est organisme de formation traitant essentiellement des questions de violences conjugales.

La Lozère : La Traverse

La Traverse propose des accompagnements à destination des personnes auteures de violences conjugales, ainsi elle est en charge :

- Des contrôles judiciaires socio-éducatifs
- Des stages de responsabilisation : accompagnée par le porteur du CPCA Sud Occitanie, elle a mis en œuvre le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes. Les stages se déroulent sur deux jours consécutifs. Le stage se décompose en quatre demi-journées avec différents intervenants : coordinatrice, juristes et travailleurs sociaux de La Traverse, le délégué du procureur et le CIDFF.

Contrat Local de Mobilisation et de Coordination contre les Violences Sexistes et Sexuelles : la Traverse au titre du CPCA SUD est chef de file, avec la DDFE de Lozère, de l'action « Approfondir l'accompagnement des auteurs de violences au sein du couple et sexistes ».

L'Aude : l'Udaf

L'Udaf est en charge des hébergements fléchés pour les auteurs de violences conjugales en lien avec les associations de secteur assurant les soins psychologiques et les soins en addictologie. Elle travaille en étroite collaboration avec l'association Kyatis laquelle anime des groupes de paroles à destination des auteurs de violences intra-familiales, et avec le SPIP en participant notamment à ses actions de sensibilisation.

La mobilisation du dispositif d'hébergement fléché s'opère tant dans le cadre d'une injonction judiciaire que dans le cadre du volontariat de l'auteur et sur la base d'un contrat d'engagement passé avec lui.

Actuellement, cinq appartements sont disponibles dans l'Aude, où les auteurs participent financièrement selon leurs ressources et bénéficient d'une autonomie totale. Des nuitées d'hôtel sont également proposées pour des situations urgentes comme les sorties de garde à vue.

Déroulement de l'accompagnement :

- ❖ Une rencontre pour contractualiser l'accueil
- ❖ Une rencontre pour déterminer le besoin d'aide et les savoir-faire de l'auteur
- ❖ Une rencontre pour faire le point sur les avancées sur trois points (ressources, logement, emploi)
- ❖ La fréquence des rencontres sera à définir en fonction des besoins

Les personnes hébergées ont l'obligation de participer au groupe de parole proposé par Kyatis.

Le Gard : La Clède

La Clède est composée d'un pôle de prévention et d'accompagnement des auteurs de violences conjugales lequel est en charge de :

- Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes : les participants aux stages sont orientés par les tribunaux, le SPIP ou viennent de manière volontaire. Les stages, d'une durée de 7 semaines sont animés par un duo de psychologue/travailleur social. Les stages ont pour objectifs globaux la responsabilisation et la reconnaissance des conséquences de leurs actes.
- Groupes de parole : ce groupe offre un lieu ressource pour ceux qui désirent, même sans avoir été en stage, aborder la question du couple et de la gestion de leurs émotions. Situé à Alès, ce groupe hebdomadaire accueille des hommes, sur des principes d'anonymat et de gratuité, et libre de tout engagement.
- Hébergement fléché : une place d'hébergement dans un cadre pré sentenciel et dans le but d'une éviction du conjoint violent du domicile conjugal est mobilisé
- Des accompagnements individuels

Un groupe de travail, dans le cadre de l'observatoire des violences faites aux femmes du Gard, s'est penché sur la question de la parentalité des auteurs de violences conjugales. Avec le soutien du Conseil Départemental, il a organisé trois rencontres en 2023, réunissant 40 acteurs de divers horizons. L'objectif est d'établir un diagnostic, partager les pratiques existantes et co-construire une réponse coordonnée pour mieux prendre en charge cette problématique.

Résumé des modules d'accompagnements au sein du CPCA Sud Occitanie selon les départements :

Départements / Antennes	Modules socles : Stage - Groupe de parole - Autre action de responsabilisation : entretien d'écoute et de responsabilisation	Modules complémentaires : 1 Accompagnement psychothérapeutique et soins 2 Accompagnement socioéducatif et professionnel	Hébergements	Autres types d'accompagnements proposés
PO / APEX	-Groupe de parole -Stage de responsabilisation - Entretiens d'écoute et de responsabilisation		En cours	-Intervention au centre de détention de Perpignan auprès d'auteurs de violences conjugales
AUDE / UDAF	- Orientation vers le groupe de parole à visée thérapeutique proposé par le partenaire Kyatis	-Accompagnement individuel socioéducatif : Eviction (Pré ou post sentenciel + volontaire)	4 (2 Carcassonne, 1 Narbonne, 1 Castelnaudary) Pré ou post sentenciel + volontaire	
HERAULT / VIA VOLTAIRE – AERS	-Stage de responsabilisation -Entretiens d'écoute et de responsabilisation -Groupe de parole à visée thérapeutique	-Suivi psychologique individuel -Accompagnement individuel socioéducatif : Pré sentenciel	4 (3 Montpellier, 1 Béziers) Pré sentenciel + Protocole Eviction Groupe SOS	-Atelier « sensations, émotions, besoins »
GARD / LA CLEDE	-Stage de responsabilisation -Groupe de parole - Entretiens d'écoute et de responsabilisation		1 (Alès) Pré sentenciel	-Groupe de parole parentalité
LOZERE / LA TRAVERSE	-Stage de responsabilisation (La traverse)	-Accompagnement individuel socioéducatifs : Pré sentenciel	En cours	

4. Enjeux et perspectives 2024

Le CPCA et ses antennes souhaitent élaborer un projet régional commun et contribuer collectivement à l'évolution du dispositif CPCA. A la fin de l'année 2023, un temps de travail a eu lieu afin de définir communément avec les antennes, les perspectives d'actions que le CPCA Sud Occitanie souhaite valoriser ou mettre en place :

-Continuer le développement des modules de prise en charge notamment des publics volontaires en mettant à niveau et en harmonisant les modules socles obligatoires :

- Le stage de responsabilisation doit pouvoir être proposé sur l'ensemble des départements.
- Création d'outils de soutien à la parentalité en contexte de violences conjugales.
- Augmenter la possibilité d'hébergements + accompagnement CPCA de l'auteur évincé.
- Permettre que tous les départements disposent de la possibilité d'orienter ou de proposer une prise en charge psychologique à destination des personnes auteures.

-Organiser deux évènements publics (tel que cela a été fait en janvier 2023 à Montpellier) en Lozère (en novembre 2024) et dans le Gard afin de donner une meilleure visibilité du dispositif CPCA.

-Développement d'actions de prévention et de sensibilisation à la problématique des violences conjugales et plus spécifiquement à la prise en charge des auteurs à un public élargi notamment jeune public (15-24 ans).

-Poursuivre de développer l'offre de formation du CPCA et pour cela se mettre d'accord sur un socle commun de formation. Une nouvelle session de formation est prévue avec l'IFME en septembre 2024.

- Rencontre avec les SPIP de chaque territoire pour clarifier l'articulation des mesures SPIP/CPCA dans un souci de cohérence et de continuité et définir un socle partenarial minimal.
- Capter davantage un public volontaire / spontané pour cela poursuite de notre campagne de communication (site internet, réseaux sociaux, colloques, participation aux évènements en lien avec les VIF) afin que le CPCA Sud ait une meilleure visibilité sur l'ensemble des départements couverts.
- Formation ENGAGE prévue en Avril 2024 pour 15 professionnels du CPCA Sud.
- Réflexion avec les directions départementales de l'association Addiction France en vue d'établir un partenariat sur l'ensemble des départements couverts par le CPCA.



Avec le soutien de :

AVEC LE SOUTIEN DU :
<p>MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>

